

PROCES VERBAL

Séance du 28 Janvier 2020

20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 28 Janvier 2020 à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Présents : Mr COUSINA Denis, Mme COUSINA Lydie, Mr WAVREILLE Bernard, Mme JEANNEY Laurence, Mme MARIAGE Sandrine, Mme KIEFFER Caroline, Mr DELORME Joël.

Absents (es) : Mr TROUSSET Jean-Philippe (Pouvoir à Mme KIEFFER Caroline).

Date de convocation : le 21 Janvier 2020

Monsieur Joël DELORME a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 05 Décembre 2019 a été adopté.

I. DELIBERATIONS

➤ **Délib n° 01/2020 : Marché Salle des Fêtes – Lot 6 – Travaux supplémentaires Plafond coupe-feu TGBT :**

Monsieur Bernard Wavreille explique au Conseil Municipal que le contrôleur technique a remarqué que le local TGBT de la nouvelle salle polyvalente n'était pas équipé d'un plafond coupe-feu et que c'est un élément indispensable préconisé par la commission de sécurité. Afin d'être en conformité, nous avons donc demandé un devis à l'entreprise LABART qui nous a donc fait parvenir une proposition en date du 14 Janvier 2020 pour la somme de 840,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'accepter ces travaux supplémentaires, et charge le Maire de procéder à la signature du devis et de l'avenant au marché du lot 6.

➤ **Délib n° 02/2020 : Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 15 avril, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser de l'année précédente),

Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2020 dans la limite de 330 000,00 € correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires :

Dépenses prévisibles			Dépenses prévisibles		
Chapitre article	Nature	Montant	Chapitre article	Nature	Montant
2184	Mobilier	60 000 ,00€	2313	Restes à réaliser	- 60 000,00€
2188	Autres immobilisations	50 000,00 €	2313	Restes à réaliser	- 50 000,00 €
	Total	110 000,00 €		Total	- 110 000,00 €

- d'inscrire ces crédits au budget primitif de l'exercice 2020.

➤ **Délib n° 03/2020 : Licence IV communale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 37/2019 du 17 Octobre 2019 concernant la vente de la licence IV communale. En effet nous avons été contactés pour une l'ouverture d'un établissement franchisé dans la zone des Blancs Fossés « la Cave de Léon » et pour procéder au rachat de notre licence IV.

Le projet n'a pas abouti, et aujourd'hui nous sommes saisis d'une demande émanant d'un autre exploitant pour le même type d'établissement.

Le Conseil Municipal avait décidé de ne pas s'opposer à l'ouverture d'un établissement de ce type dans la zone des Blancs Fossés, et, après en avoir discuté et délibéré, avait décidé à l'unanimité de céder la licence 4 de la commune au prix de 4 500 € TTC, sous la condition qu'elle soit encore exploitable, et que le demandeur fournisse toutes les garanties d'exploitation.

Après en avoir discuté et délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de maintenir sa décision prise lors du Conseil Municipal du 17 Octobre 2019, et de céder la licence IV communale dans les mêmes conditions à tous futurs exploitants éventuels.

➤ **Délib n° 04/2020 : Aménagement du merlon Nouvelle Salle Polyvalente**

Monsieur COUSINA Denis présente au Conseil Municipal les 3 devis qui ont été demandés afin de prévoir la végétalisation du merlon derrière la nouvelle salle polyvalente. Les entreprises suivantes ont répondu à notre demande : COLAS, CONDETTE et EDIVERT.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'Entreprise CONDETTE en date du 17 Janvier 2020 pour la somme de 13 800 € TTC pour la mise en place d'une bâche et végétaux sur le merlon d'environ 1 000 m².

➤ **Délib n° 05/2020 : Création d'un site web intégré au site général de la commune pour gestion des réservations de la nouvelle salle polyvalente**

Le Maire et les adjoints présentent au Conseil Municipal les propositions de création d'un module de réservations et d'informations concernant la nouvelle salle polyvalente.

Après une large discussion, le Conseil Municipal décide à la majorité (Abstention de Mme MARIAGE) :

- de retenir l'entreprise CYBER CREATION à Ormes, pour un montant total de 4 179.60 € TTC, incluant le reportage photos à présenter dans le site, et la maintenance.

- charge le Maire de la signature du devis et de l'installation du site web.

➤ **Délib n° 06/2020 : Installation d'une barrière sélective entre la nouvelle salle polyvalente et le parc**

Le Maire et les Adjointes présentent au Conseil Municipal les deux devis pour l'installation d'une barrière sélective entre la nouvelle salle polyvalente et le parc communal (Entreprises CONDETTE et COLAS), afin d'éviter l'entrée des deux roues dans le parc.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de l'Entreprise CONDETTE pour un montant de 2 592,00 € TTC, incluant la pose.
- charge le Maire de la signature du devis et des formalités nécessaires.

II - QUESTIONS DIVERSES

➤ **PLU : Demande de Mr CACHET**

Le Maire et le Conseil Municipal accepte de donner la parole à Mr Hubert CACHET pour exposer sa demande de modification simplifiée du P.L.U concernant le droit de construire en limite de propriété en zone AU (actuellement seul un garage est accepté).

Après une longue explication, le conseil municipal informe Mr CACHET qu'il ne souhaite pas donner suite à sa demande de modification. Cela pourra faire l'objet d'une nouvelle étude lors de la reprise de la procédure de révision du P.L.U. avec la nouvelle équipe municipale.

➤ **Nettoyage de la nouvelle Salle Polyvalente :**

Le Conseil Municipal après en avoir discuté, décide à l'unanimité d'avoir recours à une société de nettoyage pour assurer la prestation ménage dans la nouvelle salle polyvalente après les locations.

Le prix de la prestation nettoyage sera inclus dans le prix de la location. Les tarifs délibérés lors de la séance de Conseil Municipal du 17 Octobre 2020 seront donc ajustés dès lors qu'une société de nettoyage aura été choisie. Nous avons déjà reçu un devis de la Société AG NET, et Mr le Premier Adjoint a sollicité deux autres sociétés et nous sommes dans l'attente de leurs propositions.

Le Conseil décide donc de ne pas procéder à l'achat d'une autolaveuse pour le moment et va essayer ce mode de fonctionnement dans un premier temps, les sociétés ayant leur propre matériel.

➤ **Demande de la part du Syndicat Général des vignerons afin d'adopter une motion de soutien à la filière champagne et vin**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de soutien par l'adoption d'une motion à la filière champagne et à la filière vin contre la mise en place d'une taxe sur les vins mousseux et l'ensemble des vins. Le Conseil Municipal autorise le Maire à soutenir la filière et à signer la motion de soutien.

➤ **Informations diverses**

1 – Il a été présenté au Conseil Municipal une proposition de règlement intérieur et de contrat de location pour la nouvelle salle polyvalente. Le Conseil Municipal a donné un accord de principe sur ces documents dans l'attente de l'ajustement des tarifs incluant la prestation nettoyage.

2 – Monsieur le Maire a présenté une analyse de comptage de véhicules sur la traverse départementale, réalisé dans le courant du dernier trimestre 2019.

3 – Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle vitrine d'affichage a été achetée chez VISUDEL pour la somme de 1962 € TTC. Elle sera prochainement installée à la place de la vitrine existante.

4 – Le repas de fin de mandat aura lieu le Vendredi 21 Février.

Séance du 28 Janvier 2020

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
N° 01/2020	Marché Salle des Fêtes	Lot 6 – Travaux supplémentaires Plafond coupe-feu TGBT	1
N° 02/2020	Finances -budget	Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du BP	1
N° 03/2020	Finances - budget	Licence IV communale	1
N° 04/2020	Salle des Fêtes	Aménagement du Merlon de la nouvelle salle polyvalente	1
N° 05/2020	Salle des Fêtes	Création d'un site web intégré au site général de la commune pour gestion des réservations nouvelle salle polyvalente	1
N° 06/2020	Equipement nouvelle Salle Polyvalente	Installation d'une barrière sélective entre la nouvelle salle polyvalente et le parc	2

EMARGEMENTS

Michel SUPLY	Bernard WAVREILLE	Denis COUSINA	Joël DELORME
Caroline KIEFFER	Marcel MOULINET Démissionnaire	Lydie COUSINA	Laurence JEANNEY
Sandrine MARIAGE	Jean-Philippe TROUSSET Absent procuration		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.